

MODE D'EMPLOI

IZI BAG®

FACILE • RAPIDE • RECYCLÉ



1 ZONE GÉOGRAPHIQUE OÙ IZI BAG EST PRÉSENT



Vérifier en magasin que la commune où se situe votre chantier est desservie par IZI BAG. Penser à demander une autorisation d'occupation de la voirie auprès de la mairie pour les sacs placés sur la voie publique.

2 CONSIGNES DE PLACEMENT DU SAC POUR LA COLLECTE



- > Lors de la collecte, l'accès doit être autorisé au camion-grue mesurant 10 mètres de long, 3 mètres de large et 4 mètres de haut.
- > Le(s) sac(s) doi(ven)t être placé(s) à moins de 4 mètres de la voirie. La distance entre le camion et le sac ne doit pas excéder 5 mètres.
- > Une hauteur de 6 mètres est nécessaire pour la manutention du sac.
- > Aucun obstacle (par exemple arbre, câble électrique) ne doit être présent et gêner la manipulation de la grue et l'enlèvement des sacs.



Lors de la collecte, l'accès doit être autorisé au camion-grue

3 DÉCHETS AUTORISÉS OU NON DANS LE SAC



DÉCHETS AUTORISÉS

- **Gravats** : béton, ciment, pierres, graviers, parpaings, sable, plâtre.
- **Terres cuites** : céramiques, carrelage, tuiles non amiantées, briques.
- **Matériaux d'isolation** : laine de verre, laine de roche.
- **Emballages non souillés** en carton, en papier, en plastique.
- **Métaux ferreux et non ferreux** : ferrailles, tôle, fonte, cuivre, acier, serrurerie, tuyauterie.
- **Déchets de bois non traités** : chutes, palettes, caisses en bois, etc...
- **Déchets verts** : végétaux, souches, terre non polluée, terre végétale.
- **Encombrants** : moquettes, tapis, matelas, sanitaires
- **Plastiques rigides** : canalisations en PVC, raccords profilés.
- **Verres** : vitrages sans châssis.

DECHETS FORMELLEMENT INTERDITS

- **Déchets amiantés** : plaques ondulées, matériaux d'isolation contenant de l'amiante, tuiles en amiante ciment, tuyauterie amiantée.
- **Déchets électriques et électroniques** : électroménager divers, produits informatiques, produits de téléphonie, piles, batteries.
- **Déchets liquides** : huiles, solvants, peintures, résines, colles, diluants, hydrocarbures, eaux polluées, mastics, aérosols.
- **Déchets souillés** : pots, bidons, cartouches de joint ou de silicone, pinceaux, chiffons.
- **Déchets toxiques** : bitumes, goudrons, pneumatiques, bois traités.
- **Ordures ménagères.**
- **Déchets radioactifs et explosifs, bouteilles de gaz, extincteurs.**

4 UTILISATION DU SAC ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ



A l'ouverture du sac :

- > vérifier qu'il n'est pas endommagé,
- > ne pas arracher l'étiquette sur le sac
- > rabattre les côtés du sac en plaçant les anses à l'extérieur.

Les sacs ne doivent pas :

- contenir de déchets inappropriés ou tranchants,
- être traînés sur le sol,
- être à la portée des enfants,
- être en surcharge pondérale ou endommagés.

Les sacs, à usage unique, doivent être protégés de la pluie et du soleil.

Remplissage du sac :

- > remplir directement sur le lieu d'enlèvement,
- > déposer d'abord les déchets les plus lourds en répartissant les charges équitablement,
- > déplier les bords du sac au fur et à mesure du remplissage,
- > veiller à ce que les déchets ne dépassent pas du sac,
- > attacher les anses du sac lorsque celui-ci est rempli.

5 DÉMARCHE À SUIVRE POUR LA COLLECTE



Lorsque votre big bag est rempli, vous pouvez en demander la collecte :

- à votre partenaire matériaux,
 - par téléphone au **0805 212 005** (prix d'un appel local) **du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 en indiquant le numéro du big bag imprimé sur l'étiquette,**
 - sur notre site internet **www.izi-bag.fr** en remplissant le formulaire de demande de collecte.
- Le délai maximum de collecte est de **5 jours ouvrés** après réception de votre demande de collecte. Les collectes sont effectuées par camion **du lundi au vendredi de 7h à 16h.**

6 CONSÉQUENCES EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES



- Si les sacs ne sont pas accessibles conformément à nos préconisations, la prestation de collecte ne pourra pas être réalisée, des frais de déplacement vous seront facturés et un nouvel enlèvement programmé*.
- Si la présence de déchets interdits est constatée au moment de la collecte du sac par le transporteur, celui-ci ne sera pas collecté et des frais de déplacement vous seront alors facturés*.
- En cas de surcharge ou de sac endommagé, celui-ci ne sera pas collecté*.
- Si la présence de déchets interdits est constatée lors de la réception du sac en centre de tri et recyclage, vous serez tenu responsable et susceptible d'être poursuivi. Leur rechargement, évacuation et traitement vous seront refacturés.*

* voir Conditions Générales de Vente insérées dans le sac



N'hésitez pas à consulter notre site www.izi-bag.fr

PRADIER Environnement

83 Chemin du Bac de Bompas - 84270 Vedène
Tél : 04 90 23 67 37

